

<b>DIRECTIVE No 4</b>	29 août 2022
<b>STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL</b> <i>Explications relatives à la manière de compléter le document pour la présentation du budget</i>	

### Produits d'exploitation

Contributions		
3000	Contributions des parents (préscolaire)	<i>Laisser vide, sera complété par le SPAJ.</i>
3005	Contributions des parents (parascolaire 1)	<i>Laisser vide, sera complété par le SPAJ.</i>
3006	Contributions des parents (parascolaire 2)	<i>Laisser vide, sera complété par le SPAJ.</i>
3020	Contributions de(s) commune(s) (préscolaire)	<i>Laisser vide, sera complété par le SPAJ.</i>
3025	Contributions de(s) commune(s) (parascolaire 1)	<i>Laisser vide, sera complété par le SPAJ.</i>
3026	Contributions de(s) commune(s) (parascolaire 2)	<i>Laisser vide, sera complété par le SPAJ.</i>
3030	Contributions des parents hors canton (préscolaire)	<i>Report du montant de l'année précédente ou estimation du montant annuel.</i>
3060	Refacturation autres frais	<i>Par exemple montants facturés et reçus des employé(e)s pour avoir bénéficié d'une prestation de la crèche (exemple repas) : estimation pour le budget</i>

Subventions		
3200	Contribution du Fonds sur places facturées	<i>A recevoir par l'Etat de Neuchâtel doit correspondre au résultat du document Excel onglet no. 7 sur le calcul de la contribution du fonds (lien <b>automatique</b> avec rubrique du document Excel onglet no. 2 "PP")</i>
3220	Subv. fédérale	<i>Montant à recevoir par l'OFAS selon taux d'occupation budgété</i>
3290	Autres subventions	<i>Subventions diverses à recevoir (à préciser en marge). Y compris Fonds contrat formation.</i>

### Charges d'exploitation

Charges d'exploitation		
4000	Alimentation	<i>Montants prévus pour l'exploitation de la structure d'accueil extrafamilial</i>
4100	Pharmacie	
4110	Articles d'hygiène	
4200	Matériel éducatif, jeux et frais d'animation	<i>Montants prévus <b>inférieurs à Fr. 5'000.-</b> par facture</i>

<b>Charges du personnel</b>		
5010 à 5080	Salaires personnel	Seuls le pourcentage annualisé global et le salaire brut annuel doivent être saisis.
5090	Prest. d'ass.-accidents/maladie	Indemnités à recevoir lors d'arrêts accident/maladie, <b>montant négatif</b>

➔ Pour le budget: les rubriques 5010 à 5080 doivent correspondre aux totaux (salaire brut Fr./an) du document Excel onglet no. 5 ((liens **automatiques** avec rubriques du document Excel onglet no. 2 "PP")

<b>Charges sociales</b>		
5100	AVS-AC-APG-Alfa-Fonds	Part employeur
5110	LPP	Part employeur
5120	Assurances accidents/maladie	Part employeur
5150	Allocations de résidence	Si elles sont prévues
5160	Allocations compléments enfants	Uniquement utilisé par les <b>crèches communales</b>

<b>Autres frais du personnel</b>		
5200	Frais de recherche de personnel	Annonces, etc.
5210	Frais de formation / formation continue	Pris en charge par la structure
5220	Autres frais du personnel	Frais divers concernant le personnel

<b>Autres frais</b>		
6000	Loyer	Selon contrat de bail + charges figurant sur le bail
6040	Frais de nettoyage	Ne pas comptabiliser de salaire dans ce poste
6050	Entretien courant des locaux	Ne pas comptabiliser de salaire dans ce poste Achat: montants <b>inférieurs à Fr. 5'000.-</b> par facture
6060	Entretien mobilier et installation	Achat: montants <b>inférieurs à Fr. 5'000.-</b> par facture
6200	Frais de véhicule	Liés exclusivement aux activités de la structure.
6201	Leasing véhicule	Liés exclusivement aux activités de la structure.
6210	Frais de déplacement, frais de transport	Billets de train, remboursement de km selon note de frais
6300	Assurances	Par ex. RC, incendie, protection juridique
6400	Frais d'énergie et d'éclairage	
6460	Frais d'enlèvement des déchets	Y compris taxe au sac
6500	Frais de bureau, fourn. de bureau	
6510	Frais de téléphone, port	
6520	Bulletin officiel	Imputation interne pour <b>crèches communales</b>
6530	Honoraires fiduciaire et conseils	
6570	Frais informatiques	Yc. redevance plateforme ETIC-AEF
6600	Frais de représentation, publicité	
6700	Frais divers	Ne peut excéder le 1% de la rubrique "autres frais"

<b>Dotation aux provisions</b>		
7100	Variation prov. débiteurs douteux	Laisser vide. Non pris en compte dans le budget.
7110	Variation prov. à long terme	A utiliser uniquement pour les recettes hors exploitation (rubrique 8600 et 8700)
7120	Variation prov. pour fluctuation de résultat	Laisser vide. Non pris en compte dans le budget.

<b>Amortissements</b>		
7910	Amortissement mobilier	Max. 25% de la valeur résiduelle
7920	Amortissement informatique	Max. 40% de la valeur résiduelle
7930	Amortissement véhicules	Max. 30% de la valeur résiduelle
7940	Amortissement matériel éducatif + jeux	Max. 30% de la valeur résiduelle
7950	Amortissement autres installations	Max. 30% de la valeur résiduelle
7990	Amortissement sur immeubles	Si admis par SPAJ, taux d'amortissement fixé selon les cas

<b>Charges et produits financiers</b>		
8000	Charges financières	Intérêt liés à une dette figurant au passif, frais de tenue de compte
8100	Produits financiers	Intérêts bancaires, postaux ou s/prêts et placements à recevoir, <b>montant négatif</b>
8200	Location/Vente	Réservé au rachat d'une structure d'accueil extrafamilial privée par un organisme (association, fondation, etc.)

<b>Charges et produits hors exploitation</b>		
8400	Perte/récupération s/débiteurs	Dispositions fixées par le CO
8500	Excédent à rembourser à la commune	Laisser vide
8600	Dons	Montant à recevoir, <b>montant négatif</b>
8700	Autres produits hors exploitation	p. ex. vente de Noël, revenu d'une activité étrangère à la garde des enfants, <b>montant négatif</b>

**Document Excel onglet no. 3 "Justificatif écarts"**

Nous prions les structures d'accueil extrafamilial de compléter ce document uniquement pour les rubriques où se trouve un écart significatif entre le montant inscrit au budget en comparaison avec celui de l'année précédente (version du budget validé par le SPAJ).

**Document Excel onglet no. 4 "Budget d'investissement"**

Nous prions les structures d'accueil extrafamilial de compléter ce document en indiquant le montant des investissements prévus de plus de Fr. 5'000.- ainsi que leur source de financement (rappel: les achats pour un montant inférieur à Fr. 5'000.- par facture sont à intégrer directement dans la rubrique correspondante du compte d'exploitation).

**Document Excel onglet no. 6 "Calcul du taux d'occupation"**

Nous prions les structures d'accueil extrafamilial de définir le nombre de places d'accueil préscolaire, parascolaire 1 et parascolaire 2 qu'elles prévoient d'offrir, en concordance avec l'autorisation d'exploiter.

Il s'agit d'indiquer mensuellement le chiffre d'affaire facturé selon les catégories de facturation indiquées. Pour les mois manquants, vous pouvez indiquer une projection / estimation.

**Document Excel onglet no. 7 "Horaires d'ouverture + subv."**

Nous prions les structures d'accueil extrafamilial d'indiquer les heures d'ouverture de la structure d'accueil. Le nombre de semaines d'ouverture correspond aux semaines facturées (240 jours facturés = 48 semaines).

**Dans tous les cas et pour l'ensemble du document Excel : ne remplir que les cases jaunes. Les cases bleues se calculent automatiquement.**